
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Rectification au Décret N° 2005-817 du 30/12/2005 portant promotion et Nomination à titre exceptionnel et civil Dans l'Ordre du Mérite Agricole

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-020 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole ;
- VU le Décret N° 2006-178 du 08 Avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 92-34 du 17 Février 1992 portant nominations à titre normal et civil dans les ordres du Mérite Agricole et du Mérite Social de la République du Bénin d'Agriculteurs et Artisans ;
- VU la demande de promotion dans l'Ordre du Mérite Agricole en date du 20 Juillet 2006 formulée par Monsieur IMOROU Ibrahima, Cultivateur dans la Commune de Kalalé et les pièces justificatives qui y sont jointes ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Le décret N°2005-817 du 30/12/2005 portant nominations à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre du Mérite Agricole est rectifié comme suit :
au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans le nouveau grade.

Au lieu de :

Monsieur IMOROU Ibrahima

Lire :

- AHIDAZAN Albert, Paysan – Ancien Chevalier OMA par décret N° 92-34 du 17/02/1992
- IMOROU Ibrahima, Paysan – Ancien Chevalier OMA par décret N° 92-34 du 17/02/1992

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 septembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin p.i.



Salomon D.E. BLOKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18
– GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3
– BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 2.